

Rapport annuel 2021-2022



fqde

Fédération québécoise
des directions d'établissement
d'enseignement

Sommaire

1

La FQDE

2

Mots du président et de la vice-présidente

4

Conseil d'administration

5

Enjeu 1 : Un leadership d'influence proactif

11

Enjeu 2 : Une intervention mobilisatrice et proactive en matière de relations de travail

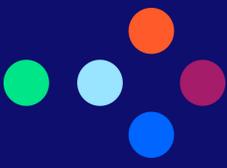
20

Enjeu 3 : L'importance de la fonction stratégique des communications

26

Enjeu 4 : Le développement professionnel

La FQDE



La FQDE est le principal organisme professionnel représentant des directions d'établissement d'enseignement du Québec. Incorporée le 11 mai 1962 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, elle constitue pour ses membres une force vitale et féconde du fonctionnement des services éducatifs.

Mission

La Fédération s'emploie à la promotion de l'excellence dans la fonction de direction d'établissement d'enseignement. Elle veille au développement professionnel ainsi qu'à la défense de leurs droits. La FQDE met en valeur la portée de la profession de leader en gestion pédagogique et contribue au développement des compétences de ses membres et au maintien des plus hauts standards professionnels en matière de gestion pédagogique, administrative et politique.

Vision

Devenir le chef de file de la gouvernance des établissements d'enseignement. Faire en sorte que les directions soient connectées aux besoins et à la réalité des élèves et de la communauté, tout en étant un modèle de rigueur, d'influence, de communication et d'engagement en éducation.

Mots du président et de la vice-présidente

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport annuel de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, alors que nous voyons poindre avec soulagement la fin de cette pandémie qui se sera attardée pour une deuxième année, teintant plusieurs de nos activités. La Fédération ne ménage aucun effort afin que le travail des directions soit reconnu. Leur tâche, déjà importante avant le début de la crise sanitaire, n'a pu que s'alourdir au cours des derniers mois, et je ne peux m'empêcher d'y voir un lien avec la pénurie de main-d'œuvre actuelle, qui nous incite à redoubler d'ardeur afin d'accroître l'attractivité de la profession.

Heureusement, la Fédération bénéficie souvent de l'oreille attentive de ses vis-à-vis du ministère de l'Éducation, qui tiennent compte de ses opinions dans les nombreux dossiers auxquels elle participe. La présence régulière de la FQDE dans les médias n'est sans doute pas étrangère au respect que nous accordent les représentants du gouvernement et des oppositions officielles. Ce pouvoir d'influence nous aide à mieux représenter et défendre les intérêts de nos membres.

Je suis particulièrement satisfait des progrès réalisés concernant plusieurs de nos enjeux prioritaires. Ces résultats encourageants sont le fruit du travail collaboratif, ouvert et transparent que nous avons privilégié avec les membres de notre conseil d'administration, nos partenaires et nos employés. Cette union de nos forces fait en sorte que nos efforts sont souvent récompensés par des gains politiques ou administratifs.

En terminant, je tiens à remercier nos administrateurs, nos conseillers en relations du travail (CRT), nos conseillers aux affaires professionnelles (CAP) et nos responsables aux communications (RAC) pour leur contribution et leur professionnalisme. Nos bons résultats de cette année sont attribuables en grande partie à notre sens du travail d'équipe, et j'en suis particulièrement fier.

Nicolas Prévost
Président

Chers membres,

Tout au long de cette dernière année, j'ai ressenti beaucoup de satisfaction en constatant à quel point nous collaborons d'une manière concertée et solidaire. Nous formons une équipe solide et cette attitude gagnante m'est très précieuse. Pas seulement parce qu'elle est garante de notre efficacité, mais aussi et surtout parce que cet esprit de corps me procure le sentiment d'être au bon endroit, de servir la bonne cause.

Notre façon d'échanger et de travailler ensemble vous permet d'influencer le cours des choses et l'évolution de notre pensée collective, et cela a pour moi quelque chose de rassurant. Dans ce sens-là, il me semble que notre Fédération prend un virage à l'image de ses membres.

La négociation des conditions d'emploi des directions d'établissement d'enseignement a pris beaucoup de place dans mon emploi du temps, au cours des derniers mois. Comme vous le savez, cet exercice est ma priorité absolue. Nous sommes à la recherche d'une rémunération juste et équitable et soyez assurés que c'est ce qui guide mes pourparlers avec le gouvernement.

J'aimerais, en terminant, saluer le travail exceptionnel des membres de la permanence, pour leur contribution de haute qualité, jour après jour. Leur apport significatif facilite la réalisation de notre mandat de représentation et de défense de vos intérêts. Ensemble dans la même direction, notre nouvelle signature fédérative, n'aurait pu être mieux choisie.

Hélène Bossé
Vice-présidente



Le conseil d'administration

La Fédération compte parmi ses membres 20 associations de directions d'établissement d'enseignement œuvrant dans différentes régions du Québec, auxquelles se joint l'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement retraités.

Abitibi-Témiscamingue-Baie-James (ADEATBJ)

Présidente : Marie-Luce Bergeron

Des Affluents (ACEDA)

Président : Jacques Collin

Bas-du-Fleuve (ADEBF)

Président : Patrick Leclerc

Centre-du-Québec (ADECQ)

Présidente : Sylvie Jobin

Champlain (ADEC)

Président : Louis-Philippe Dubois

Estrie (ADEE)

Présidente : Linda Pagé

Gaspésie (ADEG)

Présidente : Paule Côté

L'île-Jésus (ADEIJ)

Président : Jean Godin

Lanaudière (ADEL)

Président : Dominic Subranni

Laurentides (ADEL)

Président : Patrick Blanchette

Le Suroît (ADES)

Président : Jean-François Drouin

Mauricie (AMDE)

Président : Claude Chartrand

Nord-est du Québec (ADENEQ)

Président : Daniel Giasson

Outaouais québécois (ADEOQ)

Présidente : Nancy Lamothe

Québec (ADEQ)

Présidente : Marlène Bureau

Maskoutains Acton (ADEMA)

Président : Pascal Leblanc

Région de l'acier (ADERA)

Présidente : Élisabeth Joyal

Rives-du-Saguenay (ADEERS)

Présidente : Nadia Rose remplacée par Sophie Richard

Saguenay-Lac-Saint-Jean et L'Estuaire (ADSLE)

Président : Francis Côté

Val-des-Cerfs (ADEV)

Présidente : Liette Bécharde

Retraités (AQDER)

Président : Laurent Aubin

ENJEU 1

Un leadership d'influence proactif



Orientation 1 : La FQDE se positionne en tant qu'acteur incontournable



Objectif 1.1 : Être un interlocuteur de premier plan dans le réseau de l'éducation



Objectif 1.2 : Affirmer un positionnement sans équivoque sur les enjeux en éducation susceptibles d'avoir un impact sur la réussite des élèves

Pénurie de personnel

Le manque de personnel qui affecte actuellement le secteur de l'éducation entraîne des répercussions dans toutes les fonctions des établissements d'enseignement. Conscient de cette problématique préoccupante, le ministère de l'Éducation a mis sur pied un comité de travail chargé d'y trouver des solutions. Il a cependant été nécessaire de rectifier l'orientation du comité qui semblait s'attaquer uniquement au manque d'enseignants, alors que les banques de relève pour des postes de direction sont vides dans plusieurs centres de services scolaires. Nous sommes revenus à la charge à plusieurs occasions au cours des derniers mois, afin de sensibiliser le ministère à l'urgence d'agir dans ce dossier.

Pandémie

Il aurait été difficile de prévoir au départ que la pandémie de COVID-19 durerait plus de deux ans. Et bien que les premiers mois de la crise nous aient donné l'occasion de nous familiariser avec ce phénomène de santé publique, la deuxième année s'est avérée aussi éprouvante que la première. C'est ainsi que nous avons été forcés de maintenir l'application des mesures sanitaires, tout en nous efforçant de poursuivre notre mission éducative, souvent dans des conditions difficiles pour les élèves et le personnel, sans oublier les parents. Et maintenant que la situation semble se résorber, nous devons redoubler d'efforts afin de rattraper les retards académiques encourus par plusieurs élèves.

Révision de note

Les nouvelles règles du ministère de l'Éducation concernant la révision des notes des élèves sont entrées en vigueur le 1er juillet 2021, mais les modalités d'application n'ont été déposées qu'à la mi-avril 2022. Au moment d'écrire ces lignes, le nouveau règlement fait l'objet de consultations. Nous sommes intervenus à quelques reprises auprès du ministère afin que les enseignants conservent la responsabilité de justifier leurs révisions auprès des parents et des élèves, et tout indique que cette orientation sera intégrée au règlement.

Activités de représentation

Nous avons poursuivi nos représentations auprès du gouvernement, bien que la fréquence des réunions ait été moins élevée cette année. Nous avons aussi maintenu nos relations avec nos nombreux partenaires. La FQDE ne refuse aucune occasion de défendre ses positions dans les dossiers susceptibles d'affecter le quotidien des directions d'établissement d'enseignement. Pour ce faire, nous pouvons compter sur les avis éclairés de notre employé aux affaires gouvernementales, qui nous aide à maintenir une approche différenciée avec les différents partis politiques du Québec. Nos activités de cette nature ont d'ailleurs tendance à s'intensifier, à l'approche des élections de l'automne prochain. La FQDE est devenue une référence médiatique en éducation, et nous en tirons avantage dans le cadre de nos discussions avec les élus.

Régime pédagogique

Après consultation, le retour à trois bulletins et à une pondération des étapes de 20 % - 20 % - 60 % pour l'année scolaire 2022-2023 reçoit l'approbation des membres de la Fédération. Il n'a donc pas été nécessaire de faire pression sur le ministère dans ce dossier. Concernant les examens ministériels et les savoirs essentiels, les critères restent les mêmes, et nos membres se disent très favorables à cela.

Vie associative

Signe d'un retour à une certaine normalité postpandémique, nous avons été en mesure de tenir la majorité des réunions du conseil d'administration en présentiel. Quelques réunions extraordinaires ont toutefois dû être ajoutées pour faire le suivi des mesures sanitaires et informer nos membres au sujet de la progression des négociations de leurs conditions d'emplois, nos deux dossiers prioritaires au cours de la dernière année.

Nous avons poursuivi nos visites d'associations au cours du dernier exercice, en visioconférence ou en présentiel, selon les exigences sanitaires en vigueur. Nous accordons beaucoup d'importance à ces rencontres, car elles nous permettent de prendre le pouls des membres et de les représenter efficacement. J'en profite pour saluer les associations qui nous ont invités à leur rendre visite au cours des derniers mois. Je tiens aussi à remercier les membres de notre conseil d'administration, les conseillers aux affaires professionnelles (CAP), les responsables aux communications (RAC) et les conseillers en relations de travail (CRT) pour leur participation à divers dossiers d'intérêt pour nos membres.

Santé psychologique

L'enjeu de la santé mentale ayant été exacerbé par deux années de pandémie, la situation demeure fragile pour le personnel du secteur de l'éducation, en particulier pour les directions d'établissement du secteur jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes. Cette conjoncture difficile a aussi eu un impact significatif sur les élèves, en particulier les filles du secondaire. Nous sommes fiers d'avoir pu garder nos écoles ouvertes durant la pandémie, mais cet accomplissement a exigé un travail acharné de la part de nos membres qui n'ont pas été compensés pour leurs efforts et leurs heures supplémentaires.

Formation continue

Le dossier de la formation continue suscitant des interprétations divergentes entre les enseignants et les directions d'établissement, nous avons demandé au ministère de rencontrer les différents syndicats enseignants afin de calmer les tensions qui en ont découlé. Actuellement, la loi octroie une certaine autonomie aux enseignants, mais elle doit être amendée afin de clarifier le rôle des directions.

Mesures budgétaires

La décentralisation des budgets se poursuit dans les établissements d'enseignement, mais nous souhaitons plus de souplesse dans les modalités d'utilisation, notamment en ce qui a trait à la fusion des enveloppes budgétaires et à la reddition de compte au ministère de l'Éducation. Ce message est porté par la FQDE et plusieurs de ses partenaires. Le ministre dit vouloir s'attaquer à ce problème, mais rien n'a été fait depuis un bon moment dans ce dossier.

Protection de la jeunesse

La Fédération a participé à la commission parlementaire sur le projet de loi no 15, dans la foulée de la commission Laurent. Notre présence était souhaitée en raison de la place privilégiée de l'école dans la vie des enfants. Dans notre mémoire, nous avons souligné l'importance d'une bonne communication entre les réseaux de l'éducation et de la protection de la jeunesse. Nous avons aussi mentionné que la loi devrait empêcher que des parents puissent invoquer la confidentialité des informations dans le but de dissimuler la maltraitance qu'ils font subir à leurs enfants. Nous continuons de collaborer avec le cabinet du ministre délégué à la santé et aux services sociaux dans ce dossier.

Protecteur de l'élève

La Fédération a été déçue de ne pas avoir été invitée à la commission parlementaire sur le projet de loi no 9, une déception partagée par l'ensemble de ses partenaires. Nos protestations nous ont valu une rencontre individuelle avec la sous-ministre adjointe à l'Éducation, qui nous a invités à lui présenter nos opinions dans ce dossier. La Fédération s'est dit en faveur de la majorité des modifications proposées dans ce projet de loi, en particulier celles qui concernent le rôle que peut jouer l'école dans certaines situations problématiques.

Codification des élèves

Il y a maintenant deux ans, le ministre de l'Éducation annonçait un grand chantier visant à modifier la méthode de codification des élèves. Il nous annonçait alors que les budgets correspondants seraient au rendez-vous, afin de maintenir ou améliorer les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Ce projet viendra bientôt à échéance, et nous attendons toujours des nouvelles du ministre dans ce dossier complexe qui suscite de nombreuses divergences d'opinions. Il semble maintenant évident que ces travaux devront se poursuivre afin de maximiser le travail des professionnels auprès des élèves. Il va sans dire que nous souhaitons maintenir une participation active dans ce projet.

Profil de compétence des directions

Au début de la présente année scolaire, la FQDE a demandé au ministère de l'Éducation de mettre à jour le référentiel de compétences professionnelles des directions d'établissement d'enseignement, qui date de 2008. Un comité de chercheurs du Groupe de recherche interrégional sur l'organisation du travail des directions d'établissement d'enseignement du Québec (GRIDE) a été formé pour effectuer ce travail d'ici décembre 2023. À titre d'initiatrice du projet, la Fédération a exprimé sa volonté de prendre part à l'ensemble des étapes de cette mise à jour, à laquelle les conseillers aux affaires professionnelles ont participé de près.

Service de garde

Fruit d'un long travail visant à implanter une tarification uniforme et à intégrer certaines de leurs activités à nos projets éducatifs, la réforme des services de garde prendra fin prochainement. Parallèlement à ce projet, nous avons aussi travaillé, de concert avec l'Association québécoise de la garde scolaire (AQGS), à optimiser la tâche des éducatrices et éducateurs de ce secteur. Il s'agit de modifications importantes pour le milieu scolaire. Certains de ces changements seront en vigueur dès juillet 2022, tandis que d'autres le seront plutôt en 2023.

Reconnaissance du travail supplémentaire en période de pandémie

Au cours des derniers mois, la FQDE a réitéré sa demande au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, et à la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, afin que soit versée aux directions d'établissement une compensation forfaitaire en reconnaissance des tâches supplémentaires qu'elles ont dû assumer durant la pandémie de COVID-19. Nous demandons que ce dossier soit traité indépendamment de celui des conditions d'emploi, et que la compensation à venir soit monétaire, et non sous la forme de jours de congé ou de vacances.

ENJEU 2

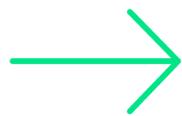
Une intervention mobilisatrice et proactive en matière de relations de travail



Orientation 2 : La FQDE place les conditions de travail au cœur de ses actions



Objectif 2.1 : Participer activement au processus de modifications



Objectif 2.2 : Défendre les qualifications minimales (notamment le brevet d'enseignement)



Objectif 2.3 : Être à l'affût des enjeux impactant les conditions de travail et agir proactivement

Conseillers en relation du travail

Porte-parole et porte-parole adjointe au Comité du personnel de direction d'école (CPDE), Hélène Bossé et Nancy Lamothe, accompagnées de Torben Borgers et Marielle Richer, des services juridiques et relations de travail de la FQDE, ont animé les trois rencontres avec les conseillers en relation de travail (CRT), cette année.

Principaux sujets abordés :

- La formation continue des enseignants en lien avec l'article 22.0.1 de la Loi sur l'instruction publique;
- Le maintien de l'équité salariale;
- La civilité en éducation;
- Les conditions d'emploi;
- La reconnaissance des heures supplémentaires des directions durant la pandémie de COVID-19;
- Les affectations temporaires;
- La révision des congés et avantages sociaux du Règlement;
- L'équité salariale;
- Le fonctionnement du comité de répartition des ressources (nouveau guide émis par le ministère);
- Le nouveau règlement sur la révision des notes;
- Le nouveau règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration et des centres de services scolaires;
- Le projet de loi no 59 modernisant le régime de santé et de sécurité au travail.

Conditions d'emploi

Modernisation du plan de classification

L'année 2021-2022 en a été une d'importance pour le dossier des conditions d'emploi, un dossier prioritaire depuis près de trois ans pour les membres de la FQDE, secteurs jeunes et des centres de formation.

Le 13 octobre dernier débutaient les travaux du comité technique sur la modernisation du plan de classification des cadres scolaires. Ce comité est composé d'un membre de chaque association de cadres d'établissement et de cadres administratifs, d'un représentant des fédérations d'employeurs ainsi que de trois personnes de la Direction générale des relations du travail, incluant le directeur de cette dernière.

Les représentants des différentes instances ont collaboré afin de revoir les principes directeurs du plan de classification et définir les priorités conjointes. Nous avons documenté la désuétude du plan de classification qui ne représente plus la réalité de la fonction des directions et directions adjointes, tant au secteur jeune qu'au secteur des centres de formation.

Depuis le 23 février dernier, suite au mandat financier octroyé par le Conseil du trésor, nous négocions de bonne foi afin d'obtenir une rémunération juste et équitable pour l'ensemble des cadres scolaires. Les travaux cheminent, mais malheureusement pas tout à fait comme nous le souhaitons. C'est pourquoi les associations de directions du Québec ont déclenché des moyens de pression à la mi-mai.

Lorsqu'un projet d'entente acceptable sera déposé, chaque association sera consultée sur les principes et le contenu de la proposition gouvernementale, avant qu'elle soit signée. L'objectif demeure d'y arriver avant la fin de l'année scolaire, mais nous ne signerons pas à rabais.

En parallèle, le Secrétariat du Conseil du trésor vous a présenté une proposition de bonification de vos paramètres salariaux, avec l'engagement de débiter les versements avant le 30 juin de l'année en cours, mais il a par la suite fait volte-face en nous mentionnant qu'ils seront effectués lorsque nous en viendrons à une entente sectorielle. Rappelons le contenu de la proposition :

- 1 % en montant forfaitaire (donc non inclus dans les salaires) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020;
- Augmentation des salaires de 2 % pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;
- 1 % en montant forfaitaire (donc non inclus dans les salaires) pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021;
- Augmentation des salaires de 2 % pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;
- Augmentation des salaires de 2 % pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Retrait de l'obligation d'une autorisation permanente d'enseigner des qualifications minimales pour devenir direction ou direction adjointe

Nous ne pouvons passer sous silence le gain d'importance que nous avons obtenu, soit le retrait de la demande patronale qui visait à modifier ou retirer l'obligation de l'autorisation permanente d'enseigner des qualifications minimales pour devenir direction ou direction adjointe. Ce gain fait écho à ce que vous nous avez demandé lors de nos dernières assemblées générales. Je suis donc très fière de vous dire que l'objectif 2.2 du plan d'action de la FQDE – Défendre les qualifications minimales (notamment le brevet d'enseignement) – est atteint.

Lors de ce même comité technique, nous avons aussi discuté du calcul des heures-groupe de formation pour les directions et directions adjointes de centre, ce qui a permis de reconduire l'orientation appliquée l'année dernière pour le calcul de la classe d'emploi, qui se détaille comme suit :

Application exceptionnelle pour les règles de calcul des heures-groupe de formation (HGF) pour 2021-2022 :

- Les postes de cadre en éducation des adultes ou de centre de formation professionnelle, qui seraient passés à une strate inférieure à la suite d'une diminution des HGF qui leur sont appliqués, maintiennent la classe et le traitement antérieurement applicables au poste du titulaire;
- Les autres cadres bénéficient du passage de leur poste à une strate supérieure, à la suite d'une augmentation des HGF qui leur est applicable selon les dispositions prévues au Règlement.

J'espère, en terminant, que cette année 2021-2022 se conclura avec l'obtention d'une rémunération juste et équitable pour toutes les directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement.

Formation en préparation à la retraite

La FQDE a bonifié son offre de service au cours du dernier exercice, en offrant gratuitement deux nouvelles formations en préparation à la retraite. La première de ces formations s'adressait tout particulièrement aux membres en mi-carrière, tandis que l'autre répondait aux besoins des personnes de 50 ans et plus. Les commentaires positifs recueillis nous incitent à maintenir ces deux formations l'an prochain.

Maintien de l'équité salariale

La Fédération et ses partenaires des autres associations ont poursuivi leurs travaux conjoints avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), aux fins du maintien de l'équité salariale. Les représentantes de la FQDE dans ce dossier sont Johanne Bouchard, Hélène Bossé et Nancy Lamothe. Le comité du maintien de l'équité salariale et le comité technique se réunissent mensuellement. Un questionnaire officiel d'analyse des emplois d'encadrement nous a permis de découvrir certains changements de fonction qui ont alimenté notre réflexion. Les travaux se poursuivent.

Comité de perfectionnement des directions (CPD)

Le CPD a pour mission d'encourager et soutenir les directions d'établissement d'enseignement dans leurs parcours de professionnalisation. Le comité est composé d'un membre de chaque association de directions et directions adjointes, à l'exception de la Fédération, qui est représentée par Marie Luce Bergeron et Jacques Collin. Font aussi partie du comité des représentants de la Fédération des centres de services scolaires du Québec, de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et du ministère de L'Éducation. Jean Rainville préside le comité.

La FQDE est l'organisme désigné et reconnu par le ministère pour la gestion des budgets de perfectionnement. Le budget du CPD alloué au perfectionnement par le ministère de l'Éducation pour l'année 2021-2022 s'élève à 327 473 \$. Ces fonds servent au financement des projets collectifs d'association (PCA), de l'intégration à la fonction, des cours universitaires (maîtrise et doctorat) et des parcours de professionnalisation (PP).

Le comité de perfectionnement a déployé sa nouvelle plateforme de gestion qui permet une expérience client plus conviviale et facilitante. Après une première année de fonctionnement, quelques bonifications seront apportées afin de maximiser son utilisation tant par les demandeurs que les administrateurs.

Le CPD/université a tenu une seule rencontre cette année, contrairement à son habitude d'en organiser deux. Riche en contenu et en échanges, toutes les universités ont pu y prendre part en mode visioconférence. Les discussions ont porté principalement sur les enjeux de la formation continue, les modèles de formation des DESS et les impacts de la pandémie.

Services juridiques et des relations de travail

Voici les faits saillants des interventions locales et provinciales des services juridiques et des relations de travail de la FQDE au cours de la dernière année :

- Préparation d'ententes dans les dossiers litigieux;
- Accompagnement de membres lors de différends avec leur employeur (centre de services scolaire);
- Recherches juridiques et conseils aux membres;
- Examen de plusieurs articles de la Loi sur l'instruction publique et de son application à la suite de l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;
- Examen d'articles du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et son application;
- Contribution à la préparation du positionnement de la FQDE aux commissions parlementaires sur les projets de loi no 9 (protecteur de l'élève) et no 15 (protection de la jeunesse);
- Présentation de la Loi sur l'instruction publique à l'Association des directeurs et directrices de Québec;
- Participation à une journée de formation avec l'Association des directeurs et directrices d'école du Nord-Est du Québec.

Assurances

Négociation des taux de primes pour l'année 2021

À nouveau, la Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA) a négocié avec SSQ Assurance (Beneva), en partenariat avec le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et retraite (RACAR) et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le renouvellement des taux de primes du régime d'assurance collective du personnel d'encadrement. Ainsi, pour l'année 2022, les primes du régime d'accident maladie ont été maintenues. De plus, certains surplus accumulés ont permis d'accorder un congé de primes de 5 % sur la portion des primes payées par les employés. En assurance vie de base de l'adhérent et pour les personnes à charge, le statu quo a été maintenu. Aucun congé de primes n'a pu être accordé cette année dans les deux régimes d'assurance vie.

Quant à l'assurance vie additionnelle, les primes ont connu une augmentation importante de 12 %. Les primes d'assurance invalidité longue durée ont connu une augmentation de 8 % en 2022. La santé financière de ce régime est de plus en plus affectée par un nombre accru de cas d'invalidité excédant 104 semaines. L'expérience de ce régime est suivie de près par les représentants des associations.

Certaines modifications ont été apportées au contrat d'assurance collective en ce qui a trait au régime d'accident maladie et en assurance salaire de longue durée. À titre d'exemple, la cyberdépendance a été intégrée au contrat comme diagnostic admissible à un remboursement pour une cure de désintoxication. La SSQ a aussi mis en place un service de réadaptation qui pourrait rehausser la qualité et le suivi du service aux assurés, l'assureur possédant davantage de connaissances sur les conditions de travail du personnel d'encadrement.

Finalement, nous avons convenu avec l'assureur d'amorcer un virage vers les médicaments biosimilaires afin de limiter la hausse de la garantie en accident maladie, conformément aux changements annoncés par le Régime général d'assurance médicaments (RGAM).

Régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement

À la fin de l'année 2019, le SCT a accepté la formation d'un comité mixte CCR-SCT-CERA-RACAR pour trouver une solution à la pérennité du régime d'assurance des retraités du personnel d'encadrement. Ce dossier est en discussion depuis plus de cinq ans, et le SCT est à la recherche d'une solution pérenne dans ce dossier. Diverses options sont à l'étude, dont celle de la terminaison partielle ou totale du régime, de même que le transfert du contrat à un organisme à but non lucratif (OBNL). Les travaux de ce comité ont débuté en janvier 2020 et se sont poursuivis en 2021. Quatre rencontres ont eu lieu en 2021, dont l'une a fait l'objet d'une présentation de La Capitale sur la couverture offerte aux membres de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs publics (AQRP). Cette rencontre a permis d'offrir aux retraités une voie de passage potentielle dans le cas d'une terminaison partielle ou totale du régime. En fin d'année, les retraités ont exprimé au SCT leur intérêt concernant la mise en place d'un OBNL, et le SCT leur a signifié qu'il appuierait cette démarche par l'entremise d'un financement. Les travaux se poursuivront au cours des prochains mois, principalement entre le SCT et les retraités, afin de créer un tel OBNL qui permettrait, à court ou moyen terme, la terminaison du régime d'assurance des retraités du personnel d'encadrement.

Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

La dernière rencontre des représentants des regroupements d'associations de cadres avec ceux du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) concernant les transferts du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) a eu lieu en juin 2019. Depuis ce temps, le SCT n'a pas voulu revenir à la table de discussion. Le gouvernement a néanmoins fait connaître ses offres aux centrales syndicales en décembre 2019, dans le cadre des négociations 2020-2021, incluant une lettre d'entente prévoyant des discussions sur une éventuelle intégration du RRPE au RREGOP. Cette proposition a fait réagir fortement les associations de cadres puisqu'aucune indication en ce sens n'avait été donnée aux représentants des regroupements de cadres à ce sujet, avant sa présentation aux syndicats. Aucune discussion n'a eu lieu avec le SCT en 2021 sur ce sujet, malgré son impact important sur l'ensemble des cadres.

La Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance (CERA) et le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) se sont rencontrés afin de discuter de différents scénarios portant sur le RRPE. Le RACAR et ses associations partenaires ont par la suite demandé une rencontre avec le gouvernement afin de discuter des conditions de travail, mais le gouvernement a indiqué que les réunions sur les conditions de travail seraient tenues par l'entremise des ministères concernés. Le gouvernement a interpellé les regroupements de cadres sur l'enjeu de la retraite en février 2022, afin de discuter prioritairement de la coexistence du RREGOP-RRPE et de la coordination du Régime de rentes du Québec supplémentaire dans le RRPE. La CERA mènera ses négociations en se basant sur les objectifs de retraite convenus avec ses partenaires en 2021.

Demande d'action collective

Un groupe de retraités du RRPE a déposé à la Cour une demande d'autorisation d'intenter une action collective pour faire annuler la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives. Une audition a eu lieu en décembre 2020, et le tribunal a rejeté la demande en mai 2021.

Rendement du fonds RRPE en 2021

Le 24 février 2022, la Caisse de dépôt et placement du Québec a dévoilé le rendement annuel du RRPE pour l'année 2021. Le rendement annualisé du Fonds a atteint 12,9 % avec une valeur ajoutée de 2,7 % par rapport à l'indice de référence du portefeuille. Ce rendement porte la valeur du Fonds à 11,5 G\$ après les charges d'exploitation. Sur une période de cinq ans, le rendement du RRPE atteint 8,9 % avec une valeur ajoutée de 0,38 %. Sur 10 ans, le rendement du fonds est de 9,4 %, soit 7,6 % après inflation, conformément à la politique de placement qui prévoit un rendement de 4,0 %.

Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire

La Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire (TPCVJMS) demeure sous la gouverne de la FQDE. Les réunions de la Table ont été réduites cette année en raison de la pandémie. La TPCVJMS a organisé une journée d'étude du climat scolaire le 4 mai 2022, afin d'identifier les leviers qui permettront de travailler de façon cohérente pour redonner à nos jeunes des milieux sécuritaires, positifs et bienveillants.

ENJEU 3

L'importance de la fonction stratégique des communications



Orientation 3 : La FQDE assure une communication fluide et efficiente



Objectif 3.1 : Actualiser le plan de communication



Objectif 3.2 : Soutenir le développement d'une communication efficace

Plan de communication

La FQDE a adopté un nouveau plan de communication pour 2021-2022. Ayant pour objectifs principaux d'améliorer la communication interne et externe et de prendre position efficacement sur la place publique, ce plan a conduit la Fédération au renouvellement de son image de marque et à une intensification de ses activités médiatiques au cours de la dernière année.

Nouvelle image de marque

Après plusieurs semaines de travail visant à recentrer son positionnement, la FQDE a lancé sa nouvelle image de marque à l'automne 2021, dans le cadre d'un webinaire auquel ont été conviés ses membres et des représentants des médias. Plus représentatif de sa mission, le nouveau positionnement adopté permet à la Fédération de se présenter comme un organisme dynamique, engagé et influent dans le réseau de l'éducation. Il met l'accent sur les piliers qui constituent le fondement de son action, soit la promotion de la fonction de direction, le développement professionnel des membres et la bonne représentation de ces derniers auprès du gouvernement et du public. Par souci d'intégration, la refonte de l'image de marque de la FQDE a entraîné une mise à jour des textes et du graphisme de ses véhicules communicationnels : logo, site internet, documents, affichage, médias sociaux, items promotionnels, papeterie, etc.

Représenter ●
● **Promouvoir**
Défendre ●

● **Ensemble**
dans ● **la**
● **même**
direction →

Relations médias

Performance médiatique

Les relations avec les médias s'avérant un moyen efficace de servir les intérêts des membres de la FQDE, le service des communications a réalisé une évaluation en profondeur de sa performance médiatique, dans l'optique d'optimiser sa visibilité, sa notoriété, sa représentation, la défense des intérêts des membres et son impact politique. La Fédération ayant atteint une certaine renommée auprès des journalistes qui suivent de près les dossiers de l'éducation au Québec, elle se trouve dans une position favorable pour attirer l'attention du public et des élus au sujet des enjeux prioritaires pour ses membres. L'occasion sera belle d'en tirer avantage aux élections de l'automne prochain, en maximisant la visibilité de la Fédération dans ses dossiers prioritaires.

Entrevues

La Fédération a été très sollicitée par les médias au cours de la dernière année, avec plus de 173 entrevues qui l'ont conduite à autant d'articles ou reportages dans les différents médias imprimés et électroniques de la province. La pandémie de COVID-19 n'est pas étrangère à ce constat, bien que plusieurs autres sujets aient été abordés au cours des 12 derniers mois :

- Bal de finissants : 17
- COVID-19 : 106
- Pénurie de personnel : 18
- Autres : 32
- Total : 173

Communiqués

La Fédération se sert de ses relations avec les médias pour faire progresser ses dossiers prioritaires. Nous nous efforçons notamment d'influencer le gouvernement en fonction du calendrier législatif de l'Assemblée nationale. La Fédération a publié six communiqués de presse au cours du dernier exercice :

- Semaine québécoise des directions d'établissement scolaire : Les directions, essentielles, influentes, engagées ! – 18 octobre 2021;
- Une nouvelle image de marque pour la FQDE – 19 octobre 2021;
- Projet de loi no 9 sur le protecteur de l'élève : Le gouvernement Legault dit non à
- 2 100 directions d'école – 18 janvier 2022;
- Banques de relève en éducation : La FQDE s'inquiète du manque d'attractivité de la fonction de direction d'école – 25 février 2022;
- Budget de la CAQ : La FQDE satisfaite de l'augmentation des budgets en Éducation – 22 mars 2022.

Médias sociaux

Également active dans les médias sociaux, la Fédération compte 2 946 abonnés à sa page Facebook, 2 429 abonnés à sa page Twitter, et 263 abonnés à sa page LinkedIn. Les sujets traités sont souvent en écho à des entrevues accordées aux médias et à des nouvelles du secteur de l'éducation : contenu pédagogique, information gouvernementale, etc. Les publications ont été réparties comme suit :

- Facebook: 110 articles
- Twitter: 33 gazouillis et 82 retransmissions
- LinkedIn: 27 nouvelles

Espace Direction

Cette année encore, la plateforme Espace direction a été le moyen privilégié de la permanence pour les communications internes avec les membres de la FQDE. Voici quelques statistiques permettant de mesurer l'importance de cet outil d'échange de premier plan.

Sujets traités :

- COVID-19 : 26
- Information du ministère : 56
- Consultations : 16
- Messages importants : 7
- Communiqués : 3
- Conditions de travail : 6
- Outils : 19
- Capsules aux présidents : 2
- Nouvelle image de marque : 7
- Autres : 16
- Total : 173

Infolettres

15 infolettres ont été publiées sur la plateforme au cours du dernier exercice, à raison de deux numéros par mois.

Consultations

La plateforme est aussi utilisée pour prendre le pouls des membres sur divers sujets. Absentéisme des enseignants et des élèves, évaluation de la nouvelle image de marque de la Fédération, santé mentale, etc., nous avons eu recours à ce procédé 16 fois au cours du dernier exercice. Les informations ainsi obtenues s'avèrent d'une grande utilité dans le cadre de nos relations avec les médias, les chroniqueurs spécialisés étant friands de statistiques sur le secteur de l'éducation.

Rencontres avec les responsables aux communications (RAC)

La Fédération a maintenu sa collaboration avec les responsables aux communications (RAC) des associations membres. Les réunions étant dorénavant planifiées au besoin, leur nombre s'en est trouvé réduit cette année. Celle du 5 octobre 2021 avait pour but de présenter la charte d'utilisation de la plateforme Espace direction et de faire le point concernant la mise à jour du profil des membres.

Semaine québécoise des directions d'établissement scolaire

Cette année encore, la FQDE a participé à la Semaine québécoise des directions d'établissement scolaire. À cette occasion, elle a publié un communiqué de presse visant à souligner « l'importante contribution de celles et ceux qui prennent sur leurs épaules la responsabilité cruciale de l'instruction de nos enfants, mais aussi des adultes qui souhaitent parfaire leur formation ».

La Fédération a également participé à une campagne d’affichage visant à souligner le rôle des directions. Ayant pour thème Essentielles, influentes, engagées, le concept choisi a été déployé au moyen de bandeaux sur les pages Facebook, les sites internet et les messageries des partenaires.



Fédération des comités de parents du Québec

La FQDE a poursuivi son partenariat avec la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), en participant à un colloque sur le rôle des parents en éducation, en mai 2022. Le président de la Fédération, Nicolas Prévost, y a d’ailleurs animé un atelier ayant pour thème Accueillir les parents à l’école dans le respect des rôles et expertises de chacun, lequel a fait l’objet d’un article qu’il a signé dans la revue de la FCPQ, Action Parents.

Campagne de communication sur le civisme

Le personnel des établissements d’enseignement ayant constaté une détérioration des règles de politesse dans ses rapports avec les différentes parties prenantes avec lesquelles il doit interagir au quotidien, la Fédération et ses partenaires ont planché sur un projet de campagne de communication visant à sensibiliser les acteurs et usagers du réseau de l’éducation à l’importance du civisme dans leurs rapports avec leur personnel. Cette campagne sera déployée à la rentrée de l’automne 2022.

ENJEU 4

Le développement professionnel



Orientation 4 : La FQDE soutient la professionnalisation de ses membres



Objectif 4.1 : Répondre en continu aux besoins de formation des membres



Objectif 4.2 : Exercer une vigie à l'égard des pratiques reconnues et émergentes ainsi que des tendances du milieu de l'éducation à l'échelle provinciale, nationale et internationale et jouer un rôle actif dans la transmission des différents savoirs

Conseillers aux affaires professionnelles

Nous avons organisé deux rencontres avec les conseillers aux affaires professionnelles (CAP) cette année. Nos discussions ont porté principalement sur la formation offerte par nos associations membres, l'enjeu de la réussite des élèves au moyen d'approches pédagogiques gagnantes, les courants de gestion actuels et les changements dans le monde de l'éducation. Nous avons aussi discuté de l'actualisation du profil de compétence des directions d'établissement, un dossier de la plus haute importance dont nous avons été les instigateurs auprès du ministère de l'Éducation.

Offre de formation

Conformément à une demande du comité des affaires professionnelles, un nouveau comité a été constitué dans le but de développer l'offre de formation de la FQDE. Le comité se réunit deux fois par année. Touchant plusieurs sphères d'apprentissage, les cours offerts sont diversifiés tant par le contenu que par la forme. L'offre de cours s'étend sur une période de six mois. Le comité souhaite que son programme soit déposé rapidement afin que les membres puissent intégrer leurs cours à leur agenda, qui se remplit rapidement.

Recherche et développement

Un comité a été créé cette année, afin de revoir les critères de sélection des projets de recherche et développement que la Fédération finance. Cet exercice vise à faciliter le choix des projets les plus porteurs pour les directions d'établissement d'enseignement. La première réunion du comité a permis de faire le point sur les pratiques actuelles, afin d'identifier des pistes d'amélioration pour l'avenir. Des recommandations seront présentées au conseil d'administration au cours du prochain exercice.

Missions internationales

En cette deuxième année de pandémie, aucune mission internationale n'a pu être organisée. Les liens avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) sont néanmoins maintenus, et la reprise des missions en présentiel est envisagée pour l'année 2022-2023.

Nous avons débuté des échanges avec la Ligue Nationale des Municipalités du Congo, qui est aux prises avec de nombreux enjeux en éducation. Nous sommes à élaborer un partenariat qui a pour but de la soutenir dans le déploiement de services éducatifs aux jeunes et aux adultes.

Stratégies de gestion postpandémiques

En partenariat avec France Gravelle, professeure à l'UQAM, le projet de collaboration France-Québec s'est poursuivi cette année. Ce partenariat a permis à la FQDE de participer à l'écriture d'un ouvrage collectif France/Québec sur le bien-être des personnels de direction en France et au Québec. Ayant pour thème Agir et faire agir pour surmonter les crises et changer, le sujet du chapitre de la FQDE s'intitule Stratégies de gestion scolaire en temps de pandémie. La Fédération tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à son sondage et à ses groupes de discussion. Sans leur précieuse contribution, il aurait été difficile de mener à bien ce beau projet dont nous maximiserons les retombées au cours des mois à venir.

Congrès 2023

Le comité congrès a repris ses travaux de préparation de l'édition 2023, qui aura lieu à Québec du 20 au 22 avril 2023, sous le thème Inspirons l'ambition. Le comité est composé de membres de la FQDE et d'employés de la permanence. Vos représentants sont Isabelle Sainte-Marie et Lynne Séguin, co-présidentes, de même que Kanta Whittom, Patricia Eustache et Luc Michaud. Au moment d'écrire ces lignes, un logo et une vidéo ont été produits à des fins de promotion de l'événement.



Profitez de la force de votre groupe



En tant que **membre** de la **Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement**, vous pouvez économiser sur vos **assurances auto, habitation et entreprise** grâce au partenariat entre votre fédération et **La Personnelle**.



Tarifs de groupe exclusifs



Nouveaux tarifs réduits



Agents en assurance de dommages qui vous aident à trouver d'autres moyens d'économiser

Découvrez les avantages de faire partie de votre groupe.

lapersonnelle.com/fqde

1 888 476-8737



Fédération québécoise
des directions d'établissement
d'enseignement



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.